

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 13 JANVIER 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 13 JANVIER 2025, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<i>Membres du Conseil de ville</i>	<i>Titre</i>	<i>Présent.e.</i>	<i>Absent.e.</i>
Monsieur Simon Deschênes	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Myriam Belley	Conseillère district n° 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district n° 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Lemieux	Conseiller district n° 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Pelletier	Conseiller district n° 4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district n° 5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district n° 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Autres personnes</i>			
Monsieur Martin Richard	Directeur général	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Josée Latour	Trésorière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Andréanne Tousignant	Greffière adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1. Ouverture

25-01-001

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

3. Approbation des procès-verbaux

25-01-002

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, Il EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

25-01-003

3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 à 19 h 00

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 à 19 h 00, Il EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

25-01-004 3.3 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 à 19 h 15

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 à 19 h 15, Il EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

25-01-005 3.4 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024, Il EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Métaux Osisko - Murdochville

La ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Maité Blanchette Vézina, a annoncé hier la création d'un projet pilote pour maximiser les retombées économiques des projets miniers (fournisseurs locaux, embauche régionale). Ce comité permettra de bien positionner la région en vue du développement de la mine de cuivre.

4.2 Rencontre avec la ministre responsable de la région

À la suite de l'annonce de Murdochville, les élus de la Haute-Gaspésie ont pu rencontrer Maité Blanchette Vézina, qui est aussi la ministre responsable de la région. Les enjeux du caribou et des bris de services en obstétrique ont été discutés avec elle.

4.3 Déneigement des rues

La semaine dernière, une grande quantité de neige est tombée. Malheureusement, il y a eu plusieurs bris de machinerie en même temps. Les délais de déneigement ont donc été plus longs que d'habitude. Toutes les machines sont maintenant réparées. La Ville vous remercie de votre compréhension.

4.4 Bacs de collecte

Les jours de collecte, votre bac doit être installé sur votre terrain ou dans votre stationnement et non dans la rue. Cette manière de faire permet d'éviter les bris liés au déneigement.

4.5 Remerciement Loris Campion

Depuis près de 10 ans, monsieur Loris Campion est le citoyen mandaté par la Ville pour siéger au conseil d'administration de l'OMH. Avec la réorganisation des OMH de la région, le mandat de monsieur Campion s'est terminé le 31 décembre dernier. Le maire remercie chaleureusement monsieur Campion de toutes ces années d'implication.

4.6 Pêche au homard

Une rencontre aura lieu demain, 14 janvier, pour s'assurer que nos pêcheurs soient priorités dans l'octroi de permis de pêche au homard.

4.7 Activités hivernales

Le Centre de plein air de la Haute-Gaspésie a débuté ses activités. Le maire remercie tous les bénévoles impliqués.

Les patinoires municipales sont maintenant ouvertes. Les employés ont travaillé fort, même parfois de nuit, pour offrir de belles glaces. Le maire les remercie. La Ville demande de respecter les consignes affichées. S'il est interdit de patiner, c'est pour préserver la glace.

4.8 Décret de population

Les données de population décrétées chaque année sont la référence pour l'application des lois et des règlements ainsi que pour la gestion des programmes gouvernementaux. La Ville de Sainte-Anne-des-Monts a fait un gain de 41 résidents cette année et la population s'établit à 6 131 personnes.

5.- Administration

5.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., C.E-2.2), les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil sont déposées au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante, soit celles de M. Simon Deschênes, Mme Myriam Belley, Mme Ariane Lévesque, M. Richard Bujold, M. Simon Pelletier, M. Simon Lemieux et M. Jacques Létourneau.

25-01-006

5.2 Autorisation de signature - Bail Domaine hydrique – Mur de protection et rampe de mise à l'eau

CONSIDÉRANT que la Ville a été informée par la Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation qu'elle doit régulariser l'occupation du domaine hydrique de l'État en front du lot 4 325 782, soit le mur de protection et la rampe de mise à l'eau à l'embouchure de la rivière Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT que la Ville a complété une demande d'octroi pour un bail au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à utiliser les lieux à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire, ou le maire suppléant, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, le bail en domaine hydrique de l'État avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

25-01-007

5.3 Tarification de l'utilisation des infrastructures supralocales par les TNO

CONSIDÉRANT que l'entente avec la MRC de La Haute-Gaspésie pour l'utilisation des infrastructures supralocales est arrivée à échéance le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Haute-Gaspésie offre de poursuivre l'entente en contribuant à hauteur de 40 \$ par adresse permanente sur une période de trois ans;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de prolonger l'entente avec la MRC de La Haute-Gaspésie de 40 \$ par adresse permanente pour l'utilisation des infrastructures supralocales de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour les années 2025, 2026 et 2027.

ADOPTÉE

25-01-008 5.4 Embauche de Raphaël Vézina au poste d'agent aux communications et soutien aux ressources humaines

CONSIDÉRANT la résolution 24-09-238 autorisant l'ouverture du poste d'agent aux communications et soutien aux ressources humaines;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection chargé de procéder à l'analyse des candidatures reçues et des entrevues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que monsieur Raphaël Vézina soit engagé à titre d'agent aux communications et soutien aux ressources humaines selon les conditions prévues à la convention de travail des cadres de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, au salaire du 2^e échelon de ce poste. Il aura droit à des vacances annuelles calculées sur base de 3 semaines qui seront accumulées à partir de son entrée en fonction. Sa période de probation sera d'une durée d'un (1) an. Monsieur Vézina est entré en fonction le lundi 6 janvier 2025.

ADOPTÉE

25-01-009 5.5 Embauche de Jean-Claude Mwan Mbangi au poste de préposé à l'entretien ménager

CONSIDÉRANT la résolution 24-11-283 autorisant l'ouverture du poste de préposé à l'entretien ménager;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection chargé de procéder à l'analyse des candidatures reçues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner l'embauche de monsieur Jean-Claude Mwan Mbangi au poste de préposé à l'entretien ménager, et ce, à compter du 27 janvier 2025, au 6^e échelon de l'échelle salariale et aux autres conditions indiquées dans la convention collective syndiquée.

ADOPTÉE

25-01-010 5.6 Autorisation de paiement des sommes dues à Maude Thibault

CONSIDÉRANT la démission de Maude Thibault du poste d'agent aux communications et soutien aux ressources humaines en vigueur à partir du vendredi 29 novembre 2024;

CONSIDÉRANT le calcul des indemnités de départ dues à madame Thibault dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement des 82.25 heures de salaire et avantages dues à madame Thibault.

ADOPTÉE

25-01-011 5.7 Acceptation d'une soumission – Lasalle|NHC - Modélisation de la submersion côtière

CONSIDÉRANT la résolution 24-12-310 autorisant un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de la modélisation de la submersion côtière en lien avec le projet de protection contre l'érosion côtière;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres sur invitation 532040372401 s'est terminé le 9 janvier 2025 à 11 h 00 et qu'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a confirmé la conformité de la soumission reçue;

CONSIDÉRANT la recommandation de la FQM d'adjuger le contrat de modélisation à Lasalle|NHC;

CONSIDÉRANT que cette dépense est prévue dans l'entente de financement avec le ministère de la Sécurité publique concernant la réalisation de travaux d'atténuation des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières le long du fleuve Saint-Laurent, de la pointe de Sainte-Anne (à l'ouest) jusqu'au quai (à l'est);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil municipal accepte la soumission de Lasalle|NHC, pour la réalisation de la modélisation de la submersion côtière dans le cadre du projet de protection contre l'érosion côtière au montant de 84 966,53 \$, taxes incluses;

Que messieurs Félix-Antoine Langlois, chargé de projet et Jean-François Landry, directeur des services techniques, soient autorisés à signer au nom de la Ville toute la documentation en lien avec ce projet.

ADOPTÉE

6. Trésorerie

6.1 Dépôt des états financiers au 30 novembre 2024

Les états financiers au 30 novembre 2024 sont déposés au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

25-01-012

6.2 Approbation des écritures au journal général au 30 novembre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, pour le mois de novembre 2024, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

25-01-013

6.3 Approbation du budget révisé 2024 de l'OMH en date du 29 novembre 2024

CONSIDÉRANT le dépôt du budget révisé de l'OMH en date du 29 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le budget révisé de l'OMH du 29 novembre 2024 dans lequel la participation financière de la Ville s'élève à 63 345 \$.

ADOPTÉE

7. Urbanisme

8. Règlements

9. Travaux publics

25-01-014

9.1 Acceptation de la programmation n° 2 TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution

gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts :

S'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

S'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°2 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

S'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50 \$ par habitant par année, soit un total de 250 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

S'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

25-01-015

9.2 Permis intervention urgence - MTQ

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égouts, etc.) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par Transports Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux prévisibles et programmables;

CONSIDÉRANT que la Ville doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par Transports Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts :

Demande à Transports Québec de lui accorder une permission de voirie pour tous les travaux d'urgence à effectuer au cours de l'année 2025;

Demande à Transports Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la Ville s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention;

Autorise le directeur général, Martin Richard, le directeur des travaux publics, David Castonguay, le contremaître aux opérations, Marco Desjardins, ou le directeur des services techniques, Jean-François Landry à signer les demandes de permis.

ADOPTÉE

10. Loisirs

11. Incendie

12. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

25-01-016

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 41.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ANDRÉANNE TOUSIGNANT
GREFFIÈRE ADJOINTE

/at
